

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales -

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre des décisions en vertu des articles L.2122-22, L.2122-23, L.2122-17 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°02 CONSEIL MUNICIPAL - Création des Commissions -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des 18 commissions suivantes :

- 1 – Finances
- 2 – Affaires Scolaires
- 3 – Sécurité, Population
- 4 – Sports
- 5 – Jeunesse
- 6 – Urbanisme
- 7 – Travaux
- 8 – Commerce
- 9 – Affaires Culturelles
- 10 – Affaires Sociales
- 11 – Animation
- 12 – Vie Economique
- 13 – Circulation, Stationnement
- 14 – Vie Associative
- 15 – Vie des Quartiers
- 16 – Environnement, Développement durable
- 17 – Appel d'offres
- 18 – Délégation de Service Public

et fixe leur composition.

N°03 CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des membres des Commissions -

Le Conseil Municipal, par vote au scrutin public adopté unanimement, désigne à l'unanimité les membres des commissions désignées ci-dessus, n°1 à 16, composées du Maire, de l' élu délégué et de 7 membres dont un représentant de chaque groupe minoritaire.

La liste des membres élus est annexée au présent compte rendu. (Annexe 1)

N°04 CONSEIL MUNICIPAL - Marchés publics et Accords cadres - Election des membres de la Commission d'appel d'offres -

Concernant la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la constitution d'une liste unique de candidats et procède, au scrutin secret, à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission.

Vote : 26 pour, 3 blancs, 4 nuls.

La liste des membres élus est annexée au présent compte rendu. (Annexe 2)

N°05 CONSEIL MUNICIPAL - Délégation de Service Public - Election des membres de la Commission de délégation de service public -

Concernant la commission de délégation de service public, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** la constitution d'une liste unique de candidats et **procède**, au scrutin secret, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission.

Vote : 25 pour, 2 blancs, 6 nuls.

La liste des membres élus est annexée au présent compte rendu. (Annexe 2)

N°06 CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués :
a) auprès de la CAMG et des syndicats intercommunaux -

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués de la commune au sein de la CAMG et des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, à savoir :

- Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
- CAMG - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT),
- Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés,
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne,
- Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la région de Lagny-sur-Marne,
- Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien.

Le tableau des membres désignés est annexé au présent compte rendu. (Annexe 3)

N°06 CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués :
b) dans divers organismes -

1) Le Conseil Municipal fixe à dix le nombre de membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : 24 pour

9 contre (Mme RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT, Mme JAL)

0 abstention

Puis **il procède** à l'élection des 5 membres représentant le Conseil Municipal, au scrutin secret de liste.

Les noms des membres élus figurent en annexe. (Annexe 3)

2) Le Conseil Municipal désigne les délégués aux organismes divers suivants :

- Comité des Fêtes,
- Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée,
- Commission du Marché,
- Association du Foyer des Jeunes Travailleurs de Lagny et Environs,
- Conseil d'administration du Collège Marcel Rivière,
- Conseil d'administration du Collège des 4 Arpents,
- Conseil d'administration du Lycée Van Dongen,
- Centrechange,
- CORIMA (Association des Maires des Communes riveraines de la Marne et de ses Affluents),
- Groupe de travail – Règlement communal de publicité,
- Groupe de réflexion – RN 34 déviation – RD 231,
- Conseil d'établissement du Centre d'Aide par le travail (C.A.T. La Grange au Bois),
- Comité de lutte contre le bruit,
- Commission consultative des services publics locaux,

- Révision du Plan Local d'Urbanisme – Groupe de travail,
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

En annexe : liste des membres désignés. (Annexe 4)

**N°07 CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction aux élus municipaux -
Fixation des taux -**

Dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

24 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (MME RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, MME NEILZ, M. ALLAIN,
MME MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N°08 AFFAIRES FINANCIERES - Fiscalité locale 2008 - Taux des taxes directes
locales - Fixation -**

Conformément au débat d'orientations budgétaires, et au Budget Primitif 2008
adopté le 11 décembre 2007, le Conseil Municipal décide d'affecter aux taux d'imposition
2007 un coefficient de majoration de 1,014606, soit les taux suivants pour 2008 :

-	taxe d'habitation	16,08 %
-	taxe foncière bâtie	21,41 %
-	taxe foncière non bâtie	47,27 %

Adopté à la majorité, par :

23 voix pour (M. PAGNY, MME BONNIN, M. SANSON, M. GADAN, MME COPELAND,
MME SERT, M. MICHEL, M. ROZOT, M. PEREIRA AFONSO DIREITO,
M. THIOBANE, MME DEMAGNY, MME POLVORINOS-FERNANDEZ,
MME CLARY, MME TISSERAND, M. GAUDEFROY, MME LEROUX,
M. ARCHIDEC, M. GREE, MME JOULAUD, M. MARENA, M. BERNASCON,
MME BARE, MME HADJAL)

9 voix contre (MME RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, MME NEILZ,
M. ALLAIN, MME MOKEDDEM, M. SIMIOT, MME JAL)

0 abstention

**N°09 AFFAIRES FINANCIERES - Décision modificative n°1 - Budget Principal Ville -
Exercice 2008 -**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 à rattacher à l'exercice
2008 budget Ville, portant sur l'ajustement des produits de la fiscalité directe et quelques
modifications complémentaires.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

23 voix pour

0 voix contre

9 abstentions (MME RAGAIN, M. LECAMUS, M. GREGOIRE, M. PERROUX, MME NEILZ, M. ALLAIN,
MME MOKEDDEM, M. SIMIOT, MME JAL)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY